

## Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du 15 janvier 2021

Le CM (conseil municipal) s'est réuni sous la présidence de M. CHANCLUD, Maire. **Présents** : Mmes Buisine, Carrico, Mayordomo, Meunier, Palfray et Poyart, MM : Alexandre, Auroux, Chanclud, Cristofoli, Godeau et Grindel. **Absentes ayant donné procuration** : Mme Cluzel à M. Chanclud, Mme Lassimouillas à Mme Palfray. **Absent excusé** : M. François. **A été nommée secrétaire** : M. Cristofoli. **Le compte rendu** de la séance du 10/11/2020 est adopté à l'unanimité. Compte tenu des distanciations sociales nécessaires en raison de l'état d'urgence sanitaire dû au Covid, la réunion s'est tenue à la salle de la Ferme de l'Église et a été retransmise sur google meet.

### **2021-01 : Annule et remplace la N°2020-33. Programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et réseaux divers (VRD) : Demande de subvention.**

La délibération 2020-33 du 25 septembre 2020, comprenait le montant de la subvention dédiée à la CART, soit 13.31% de cette subvention, pour un montant de travaux de 50 413.46 € HT, une subvention de 35 289.47 € HT, celle-ci est donc annulée et remplacée par les montants hors CART.

Le plafond du montant de travaux subventionnables pour Longvilliers est de 378 763.80€ HT et le montant plafond de la subvention est de 265 135€ HT soit 70%. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **2021- 02 – Programme 2021-2023 d'aide aux communes et structures intercommunales pour la remise en état de certaines voies communales situées principalement hors agglomération reliant deux routes départementales.**

Le Conseil Département des Yvelines a adopté lors de sa commission permanente en séance du 20 novembre 2020, un nouveau programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes et structures intercommunales, pour la remise en état de certaines voies communales hors agglomération. M. le Maire propose de demander la subvention et d'inscrire la (VC3) route de La Bête pour renforcer les rives et le roulement. M. Alexandre propose que l'on inscrive également la (VC1) route de Bandeville. Le taux de la subvention serait de 70% pour Longvilliers, le plafond de la dépense subventionnable est fixé à 250 000€ HT/KM. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

**Pour information** : l'entreprise VINCI propose d'organiser des visites en petit comité pour visiter le nouveau parc multimodal de Longvilliers. Cinq conseillers se sont inscrits si la visite peut avoir lieu un samedi matin.

**En cas de problème sur la commune** : M. Chanclud demande aux conseillers d'appeler ou de laisser un sms. Lors du coup de vent, il était à Bouc Etourdi avec un arbre à terre et des fils enedis et numérique décrochés. Ne pouvait pas lire les mails des habitants de La Bête où un arbre était également tombé. Un groupe whatsapp a été créé pour que tous les conseillers disposent des mêmes informations.

**Informez les longvillageois** : Diverses solutions sont possibles l'application Illiwap ou Maire et Citoyen ces deux applications proposent des fonctionnalités payantes. Il est décidé d'approfondir le dossier et d'en discuter.

**Site internet de la Mairie** : Mme Carrico prend la parole et informe les conseillers que Violaine Collin alimente le site régulièrement par des informations très pertinentes et malgré tout, peu de personnes le consulte. Il faut inciter les longvillageois à consulter le site et en premier les conseillers.

**Schéma Directeur d'Assainissement** : M. Chanclud rappelle que le commissaire enquêteur est présent à la mairie ce samedi 16 janvier 2021, suite à l'enquête publique. Cela concerne le zonage d'assainissement nécessaire pour obtenir des subventions pour le SEASY.

**Dépistage Covid** : M. Chanclud rappelle qu'un dépistage sera possible sur la place de la salle des fêtes de Rochefort et invite le maximum de personnes à s'y rendre.

**Bornes de recharge électrique** : M. Godeau informe le conseil municipal que Rambouillet Territoires rend payant l'utilisation des bornes. Elles sont au nombre de 38 sur le territoire, une application sur le site de Rambouillet Territoires vous informe de leur position et si elles sont disponibles.

La séance est levée à 19H00.

